

# Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture ; SVEA partenaire

**Edito**

## LA FORMATION CONTINUE, UNE RICHESSE SOUS EXPLOITÉE !

Le groupe de travail Gest'Alpe, qui se réunit deux fois l'an, a pour mission de formuler des propositions concrètes visant à améliorer les conditions d'exploitation des alpages vaudois. Les problématiques et objectifs des différents services sont confrontés et il en résulte avant tout la volonté d'apporter des aides à la gestion pour les amodiateurs et propriétaires d'alpages et non de simplement faire appliquer des directives.

Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA) ont le mandat d'assurer la formation continue des dif-

férents acteurs concernés par l'exploitation des alpages. Chaque année un programme de qualité est proposé, allant des séances de groupes aux manifestations d'envergure telles le salon des alpages ou la journée des alpages du Jura vaudois, en passant par des visites d'alpages ou la journée technique de la SVEA.

Si la formation continue n'a pas la prétention de solutionner rapidement tous les problèmes, elle offre la possibilité de rencontres et d'échanges d'expériences. Et nous sommes persuadés que c'est grâce à ces contacts que naissent des idées nouvelles qui permettent de mieux appréhender les défis présents et à venir.

*J.-F. Dupertuis, ProConseil* ❖

**Formation**

## UNE RÉUSSITE TOTALE POUR LE 6<sup>E</sup> SALON DES ALPAGES

«Agriculture et forêt en bonne harmonie grâce à une gestion intégrée des pâturages», tel était le thème du 6<sup>e</sup> salon des alpages qui s'est déroulé les 15 et 16 octobre 2011 aux Diablerets.

Pour la première fois, les services forestiers du canton ont collaboré à l'organisation de la manifestation. Les Préalpes fribourgeoises étaient l'invité d'honneur.

Ce sont près de 3'000 visiteurs qui ont

su apprécier cette plate-forme de rencontres et d'échanges à destination aussi bien des acteurs de l'économie alpestre et forestière, que du grand public.



*Durant les deux jours, près de 3'000 personnes ont visité la manifestation: ici la présentation du bétail, un moment toujours fort apprécié.*

Samedi matin, c'est par une excursion sur l'alpage du Pillon que les présentations ont débuté. La vision de l'emprise de la forêt sur les pâturages fut sans appel. Des démonstrations de travaux d'entretien allant du travail manuel à l'engagement de moyens lourds de débroussaillage, ont permis aux participants de mettre en relation nécessité ou non d'intervention et choix des moyens à mettre en œuvre.

Cette vision dans le terrain a sans doute été le déclencheur de questions lors de la conférence débat de l'après-midi, durant laquelle se sont succédés respectivement Messieurs **Jean Rosset**, conservateur des forêts du canton de Vaud, **Grégory Devaud**, agriculteur député à Aigle, **Vincent Barbezat**, spécialiste de la gestion intégrée et finalement **Pascal Corminboeuf**, conseiller d'Etat fribourgeois. Les exposés des trois premiers nommés sont dispo-

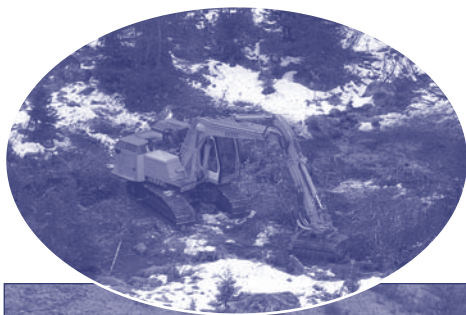


*Le président du comité d'organisation remet un « diablotin » comme cadeau au représentant de l'hôte d'honneur, les Préalpes fribourgeoises.*

nibles en fichiers pdf sur le site internet : [www.salondesalpages.ch](http://www.salondesalpages.ch)

L'expérience au niveau politique du canton de Fribourg a démontré l'intérêt de gérer agriculture et forêt sous un même toit. Une organisation somme toute logique : « après tout, les premiers armaillés étaient aussi des bûcherons » selon la citation de M. Pascal Corminboeuf.

La délégation de l'hôte d'honneur, emmenée par le Président de la Société fribourgeoise d'économie alpestre, n'a pas ménagé ses efforts, ceci par une présence soutenue durant les deux jours. Nos amis des Préalpes fribourgeoises ont su captiver les visiteurs et ainsi répondre aux attentes des organisateurs.



*La problématique de l'entretien des alpages et de l'avancement de la forêt a été démontré et a pu être discuté dans le terrain lors de l'excursion sur l'alpage du Pillon.*

Un programme riche et varié était proposé tout au long du week-end. Plus de trente stands d'artisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique étaient disposés à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison des Congrès. L'exposition de bétail demeure un événement important. Pour les éleveurs, c'est un signe de reconnaissance de voir le public s'attarder dans l'écurie ou se presser autour du ring lors de la présentation. Ce fut le cas samedi avec du bétail de la vallée des Ormonts et dimanche avec la présentation de sujets en provenance

du canton de Fribourg, sans oublier le menu bétail qui fait également la joie des jeunes visiteurs.

Projections de films et présentation de posters ont complété les nombreuses informations liées au thème développé durant ces deux journées.

Gageons que cette première rencontre entre agriculteurs et forestiers aura ouvert le chemin à une collaboration fructueuse et durable.

*Jean-François Dupertuis, ProConseil* ❖

Actualités

## COUVERTURES EN TAVILLONS

Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'usage des tavillons était habituel pour couvrir les toits et protéger les façades des bâtiments des régions de montagne. Les Procès-verbaux de taxe des bâtiments réalisés dans l'ensemble du canton de Vaud entre 1837 et 1838, n'y signalent

généralement que des couvertures en bois, aussi bien sur les maisons paysannes que les chalets d'alpage. Elles ont disparu progressivement à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle en raison des risques de propagation du feu en cas d'incendie, rem-

placées surtout par des tuiles ou des tôles, ces dernières à la fois plus légères et faciles à poser; on trouve d'ailleurs souvent les anciens tavillons sous ces revêtements de substitution. Les mesures de prévention, encouragées par les assureurs contre

l'incendie se justifient dans les localités, mais moins dans le cas de bâtiments isolés. Jusqu'en 1980, il ne subsistait dans l'ensemble du Jura vaudois que quelques éléments couverts en bois, souvent mélangés à des tôles. Depuis lors, plusieurs toits de chalets y ont été restaurés avec des tavillons, comme ceux de La Redalle près de Provence ou du Creux-du-Croue sur Arzier, ainsi qu'une ferme au Recorbet sur les hauts de Vaulion et l'ancien mou-



Olivier Veuve, tavillonneur, lors de la réfection du toit du chalet de la Sèche des Amburnex, été 2011.

lin du Rocheray au bord du lac de Joux. A la vallée de Joux, grâce à l'action des forestiers, de nombreuses façades exposées aux intempéries ont pu être à nouveau dotées d'un revêtement de protection.

Sous l'ancienne couverture en tôle du chalet de La Sèche-des-Amburnex près du Marchairuz, les tavillons demeuraient présents. Détruit par un incendie le 3 août 2009, seuls les murs du bâtiment avaient résisté. Sa restauration par la Ville de Lausanne, pro-



*La Redalle, commune de Provence.*

priétaire du fonds, a été entreprise en 2011. Le coût des travaux a été pris en charge par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

Bien qu'étant une des régions les plus arrosées de Suisse, l'approvisionnement en eau pose souvent problème dans le Jura, formé de calcaires qui absorbent les précipitations. Le toit du chalet constitue la seule possibilité pour alimenter les citernes construites à cet effet. A ce propos, les couvertures en bois sont moins performantes que les tôles, surtout après une période sèche; à la première pluie, il faut alors compter environ une heure pour que l'eau s'écoule normalement dans les citernes. Plusieurs formules ont été adoptées ces dernières années pour pallier au manque d'eau. L'aménage-

ment dans les pâturages d'étangs de retenue, étanchéifiés avec de la marne ou une bâche devient courant, l'abreuvoir placé au-dessous étant alimenté par gravité. Lorsque la présence d'une zone humide le permet, comme à la combe des Amburnex, un pompage solaire de l'eau pour les chalets situés à proximité constitue une solution intéressante comme le montre l'installation du pâturage de Trois-Chalets. La commune de Lausanne a également adopté cette formule pour compléter l'alimentation de sa montagne voisine de La Sèche.

Couvrir des toits ou revêtir des façades en tavillons paraissent être une technique condamnée; mais ces dernières années, un véritable engouement s'est développé en faveur de leur réhabilitation que des architectes de renom, comme Sir Norman Foster, soutiennent activement. Idéal pour des travaux de restauration, les tavillons et les bardeaux s'adaptent également aux constructions modernes, contribuant à leur intégration dans le paysage. Outre leur beauté, alliée à une grande souplesse d'adaptation aux diverses formes des toits, les couvertures en bois, entièrement recyclables, entrent pleinement dans les préoccupations du développement durable.

*Daniel Glauser, géographe* ❖



*Le chalet du Creux-du-Croue, commune d'Arzier.*

**ACTIVITÉS ACCESSOIRES  
NON AGRICOLES DANS LES  
ALPAGES**

Par le biais des articles 24b de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et 40 de son ordonnance (OAT), le législateur a voulu soutenir plus particulièrement les exploitations d'une certaine importance, dites «entreprises» agricoles au sens de l'article 7 LDFR. Il leur offre la possibilité d'exercer des activités accessoires non agricoles dans des bâtiments inutilisés: par exemple tourisme à la ferme, location de vélos, atelier de menuiserie, garde de chevaux de selle, etc. Ces activités ne sont permises que si elles restent secondaires et aident une exploitation à subsister, non si elles se développent au point de lui faire perdre son caractère agricole. Une révision partielle de la loi permettant une plus grande marge de manœuvre pour les constructions hors des zones à bâtir et pour l'agritourisme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007. L'exploitant qui souhaite se lancer dans l'agritourisme ne doit plus prouver que cette activité est nécessaire à la survie de son exploitation alors que cette exigence reste en vigueur pour la plupart des autres activités accessoires non agricoles.

Si la loi permet des activités accessoires pour les entreprises agricoles, elle offre également cette possibilité aux centres d'exploitation temporaires (art. 24b al. 1<sup>er</sup> LAT). Lesdites activités admissibles sur la base des spécificités de l'estivage, par exemple des offres touristiques comme la restauration ou l'hébergement, doivent rester limitées en termes de places assises et de lits. Dès qu'une

activité nécessite d'assez grandes surfaces d'entreposage ou de stockage ou qu'elle attire un grand nombre de personnes, elle risque en effet d'avoir des impacts non négligeables sur l'aménagement du territoire et l'environnement. En général, une telle occupation ne peut guère s'intégrer dans les constructions et installations existantes et risque de dénaturer le site de la ferme d'alpage en raison des espaces de dépôt, des aires de stationnement ou de toute autre installation extérieure qu'elle requiert. En pareil cas, un concept de gestion assorti de plans d'agencement et d'aménagement des abords permet d'évaluer si le projet satisfait aux exigences légales.

Quoi qu'il en soit, aucune construction annexe ou mobilière n'est autorisée, de sorte que seuls les bâtiments existants peuvent être utilisés dans leurs volumes. Encore une fois, le caractère de ferme doit demeurer inchangé pour l'essentiel.

L'OAT ne contient aucune disposition exécutoire au sujet de cette problématique. Dans les explications de l'Office fédéral du développement territorial connues à ce jour se trouvent cependant quelques précisions. Plus particulièrement, l'activité accessoire dans un centre d'exploitation temporaire n'est admissible que pen-



*Les offres touristiques comme la restauration ou l'hébergement, doivent rester limitées en termes de places assises et de lits.*

dant la période où le bétail se trouve à l'alpage. Ces dispositions ne permettent donc aucune offre de tourisme hivernal: en l'occurrence, il convient d'examiner si les projets peuvent être autorisés en application de l'article 24 LAT (implantation imposée par sa destination). Dans la plupart des cas, cet article n'est applicable que si un plan directeur contient des dispositions explicites à cet égard. Par ailleurs, il existe des sites d'altitude régis par des zones spéciales (art. 18 al. 1er LAT et 50a LATC) où certaines activités touristiques sont possibles toute l'année.

Pour terminer, l'application des articles 24b LAT et 40 OAT a des conséquences qu'il convient d'énumérer ci-après:

- L'activité accessoire non agricole doit être mentionnée au Registre foncier. Cette condition est posée dans le cadre de l'octroi du permis de construire (art. 24b al. 3 LAT et 44 OAT).

- L'activité accessoire non agricole fait partie de l'exploitation agricole et est soumise à l'interdiction de partage matériel et de morcellement au sens des articles 58 à 60 LDFR (art. 24b al. 4 LAT).

- L'autorisation de créer une activité accessoire non agricole devient caduque dès que les conditions d'octroi ne sont plus remplies. L'autorité d'octroi du permis de construire (SDT, en l'occurrence) est tenue de vérifier l'application de ces conditions et de rendre une nouvelle décision en cas d'inobservation. Sur requête, il sera décidé dans le cadre d'une nouvelle procédure d'autorisation si l'activité accessoire non agricole peut être autorisée en vertu d'une autre disposition (art. 40 al. 5 OAT).

Maximilien Bovey,  
Service du développement territorial ❖

Agenda

**12 décembre 2011:** Groupe de vulg. Pays-d'Enhaut: Séance « Les Prairies et Pâturages Secs au Pays-d'Enhaut » avec Catherine Strehler Perrin, au Vintage, Les Granges (Château-d'Oex), 20h15 (salle au 1<sup>er</sup>).

**Février 2012:** Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri.

**21 mars:** Assemblée générale de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Grange-Verney, Moudon.

**Fin avril-début mai:** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes du Pied du Jura Ouest. Thème: « La fumure sur les alpages ». Date et lieu seront publiés ultérieurement.

**Fin juin:** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle ». Date, thème et lieu publiés ultérieurement.

**Fin juillet:** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux – Vaulion. Date, thème et lieu seront publiés ultérieurement.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation. **Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch**